

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2012**

**QUESTIONS AU CONSEIL
DU GROUPE ETRÉCHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES**

1. Diagnostic de performance énergétique («DPE public»).

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, l'arrêté du 7 décembre 2007 relatif à l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics en France métropolitaine fixe les dispositions sur l'obligation d'afficher le diagnostic de performance énergétique (dpe) pour les bâtiments de plus de 1.000 m² appartenant aux collectivités territoriales, précisant que l'affichage doit être réalisé dans le hall du bâtiment.

La Commune d'Etréchy est-elle concernée par cette obligation, si oui pour quel(s) équipement(s), et, dans ce cas, a-t-elle procédé à cette information du public ?

Réponse :

La commune s'est engagée depuis plusieurs années à changer les huisseries, notamment dans les groupes scolaires, afin de réaliser des économies d'énergie. La commune est actuellement en attente d'un devis estimatif afin de réaliser ce diagnostic de performance énergétique, qui sera effectué prochainement.

2. Majoration des droits à construire.

La loi relative à la majoration des droits à construire a été publiée au JO du 21 mars 2012.

Alors que notre plan local d'urbanisme est en cours d'approbation, pouvez-vous nous dire si le dispositif prévu dans cette loi vous paraît compatible avec les grands choix faits dans ce PLU ? En clair, la Commune d'Etréchy s'opposera-t-elle ou non à cette majoration de 30% des droits à construire dont il est prévu qu'ils s'ajoutent à ceux issus de notre document d'urbanisme communal ?

Réponse :

La loi permettant la majoration de 30% des droits à construire s'appliquera automatiquement dans les neuf mois à compter de la promulgation de la loi, sauf délibération contraire du conseil municipal.

En tout état de cause, si la commune décidait de ne pas appliquer la majoration, une consultation préalable suivant une procédure simple devra automatiquement être proposée. Une note d'information au public présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30% sera alors mise à disposition. Le public disposera d'un délai d'un mois pour formuler ses observations.

Il est aujourd'hui trop tôt pour que la commune puisse se prononcer sur une loi promulguée il y a quelques jours.

3. Eau.

Lors du dernier Conseil, vous nous avez indiqué qu'une prochaine rencontre avec le cabinet d'études (ayant pour objet d'affiner le planning prévisionnel qui sera adressé aux services de l'Etat) devait se tenir mardi 13 mars. Pouvez-vous nous informer sur cette réunion ?

Quel est le schéma définitif retenu pour l'interconnexion (location de canalisations envisagées ou solutions alternatives éventuelles) ?

Réponse :

Les services de la Mairie ont effectivement reçu le cabinet SAFEGE pour établir le calendrier prévisionnel des travaux pour l'interconnexion en eau potable. Le calendrier a été mis dans vos pochettes respectives. En tout état de cause, tout est entrepris pour que les travaux soient réalisés dans les délais de la dérogation.

Concernant le schéma définitif, une réunion aura lieu lundi prochain avec le Conseil Général afin de connaître leurs contraintes sur chacun des parcours envisagés (soit le long du RD 148, soit par le Chemin de Vaux). Nous sommes donc dans l'attente de cette réunion afin de valider la localisation des canalisations.

4. Projet d'extension de la base d'Intermarché à Mauchamps revu à la baisse.

Vous vous félicitez le 27 mai 2011 de «l'agréable surprise de constater l'intérêt» de la Région pour ce projet. Craignant, notamment, le «risque de le voir se créer dans la région Centre» (page 6 du procès-verbal de la délibération 059/2011 du Conseil communautaire du 7 décembre 2011) et la remise en cause du «reclassement de nombre d'employés de Faurécia» (page 10), notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde formulait une demande d'intégration des projets du territoire communautaire dans le prochain schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF).

Or la presse a révélé au mois de février que, lors d'une réunion avec des Maires des Communes concernées, des Conseillers généraux et le Sous-préfet d'Etampes, Intermarché avait «fortement revu à la baisse son projet d'extension de la base logistique implantée à Mauchamps», semblant lui préférer Vert-St-Denis, en Seine et Marne.

Le silence des uns et des autres étant à ce point assourdissant, pouvez-vous M. le Maire, M. le Président de la Communauté, nous informer sur cette réunion avec ITM ?

«Notre territoire pouvant souffrir d'un déficit de liaisons transversales dans l'organisation des transports» (page 3) et la dangereuse RN20 étant à saturation, les difficultés du transport des marchandises ont-elles été invoquées par Intermarché-Netto pour étayer son revirement ? Quels sont les autres motifs ?

Pouvez-vous nous indiquer si cela modifie la stratégie économique de notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde ? Les décisions exposées dans le procès-verbal de la délibération 059/2011 (où il est donc fait état de l'intégration dans le prochain SDRIF 2013 de projets soutenus par notre territoire) seront-elles révisées et les "pastillages" seront-ils corrigés pour les Communes de notre Communauté ?

Réponse :

La presse s'est largement fait l'écho de la décision d'Intermarché à travers plusieurs articles et interviews. J'ai moi-même été interrogé à ce sujet.

Le groupe ITM a effectivement eu l'opportunité d'acheter des locaux laissés vacants en Seine et Marne afin d'y installer une partie de son activité. L'organisation des transports n'est pas un facteur déterminant en soit, puisque l'achat des locaux en Seine et Marne est lié à une opportunité. Il semble à propos de rappeler à ce stade que le projet d'Intermarché avait pour objectif de réduire des coûts de location d'entrepôts disséminés. L'acquisition des entrepôts en Seine-et-Marne ne permettant d'atteindre cet objectif que pour partie, le projet de construction reste d'actualité sur les communes de Mauchamps et de Boissy Sous St Yon.

Concernant votre seconde question, et comme vous l'avez évoqué, le Conseil Communautaire était appelé à délibérer sur les demandes d'intégration des projets du territoire communautaire pour la révision du SDRIF, en date du 7 décembre 2011.

Comme confirmé à M Chouat, Vice Président du Conseil Général, par courrier en date du 10 février 2012, la Communauté a rappelé au Conseil Régional son attente de pastille sur la commune de Chamarande dans le projet de SDRIF, afin que puisse être développée une zone d'activité sur Chamarande, complémentaire de celle située de l'autre côté de la RN20. Cette perspective a d'ailleurs donné lieu à un avis favorable du PNR qui souhaite cette cohérence dans le développement économique du territoire communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.